



# ***PROJET D'ÉCOLE 2021-2024***

**Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut**

**Avenue de l'Enseignement, 45  
7330 Saint-Ghislain**

 : 065/71.42.11 ou 12

Fax : 065/71.42.10

 : Enseignement en Hainaut LPETH

Site Web : [www.lpeth.be](http://www.lpeth.be)

## **Table des matières**

1.	Présentation de l'établissement.....	3
1.1.	Historique .....	3
1.2.	Environnement .....	3
1.3.	Offre d'enseignement.....	4
1.4.	Infrastructures .....	5
1.5.	Soutien scolaire .....	5
1.6.	Aménagements raisonnables .....	5
1.7.	Environnement numérique .....	6
1.8.	Transition primaire-secondaire .....	6
1.9.	Parcours au sein du premier degré .....	6
1.10.	Collaboration école-famille .....	7
1.11.	Frais scolaires .....	7
1.12.	Organisation spécifique .....	8
1.12.1.	Horaire des cours .....	8
1.12.2.	Répartition des points dans le bulletin .....	8
1.12.3.	Organisation des examens .....	8
1.12.3.1.	Premier degré .....	8
1.12.3.2.	Deuxième et troisième degrés hôtellerie/restauration : .....	9
1.12.3.3.	Deuxième et troisième degrés boulangerie/pâtisserie .....	9
1.12.3.4.	Deuxième et troisième degrés professionnels « arts appliqués » : .....	10
1.12.3.5.	Deuxième et troisième degrés technique de qualification « arts appliqués » : .....	10
1.12.3.6.	Deuxième et troisième degrés professionnels « Vente » : .....	11
1.12.4.	Stages .....	11
2.	Population scolaire .....	13
3.	Objectifs du projet d'école .....	13
3.1.	«Je serai un citoyen responsable ouvert au monde » .....	13
3.2.	« Je suis acteur de mon apprentissage» .....	15
3.3.	Communication, participation et transparence. ....	16
3.4.	Développement durable .....	16
4.	Plan de pilotage et contrat d'objectifs .....	17
4.1.	Améliorer la satisfaction des membres du personnel vis-à-vis de leur école .....	17
4.2.	Augmenter la fréquentation scolaire des élèves .....	17
4.3.	Améliorer les résultats du CE1D .....	17
4.4.	Revoir l'organisation du deuxième degré de l'enseignement professionnel .....	18
4.5.	Augmenter le taux de réussite des élèves de la 4ème à la 6ème année .....	18
	Annexe : calendrier de l'année scolaire en cours	

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce projet d'école n'est pas rédigé en écriture inclusive mais il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

## ***1. Présentation de l'établissement***

### ***1.1. Historique***

En 1936, la Province de Hainaut décide d'établir à Saint-Ghislain une école professionnelle. Baptisée Ecoles Techniques féminines du Hainaut, les formations sont essentiellement orientées vers les métiers de la confection.

En 1940 puis en 1944, les bâtiments sont détruits par les bombardements. L'école est alors installée dans des locaux de fortune, la reconstruction des bâtiments à l'emplacement actuel débutera en 1947. La première pierre de la future école est posée en juillet 1947, face à la gare, sur un terrain d'environ un hectare. Les nouveaux bâtiments sont progressivement occupés dès 1952. Devenue Ecole Technique du Hainaut au début des années 70, l'école devient le Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut en 1992. Depuis 2000 l'ancien internat est occupé par les sections de la Haute Ecole CONDORCET.

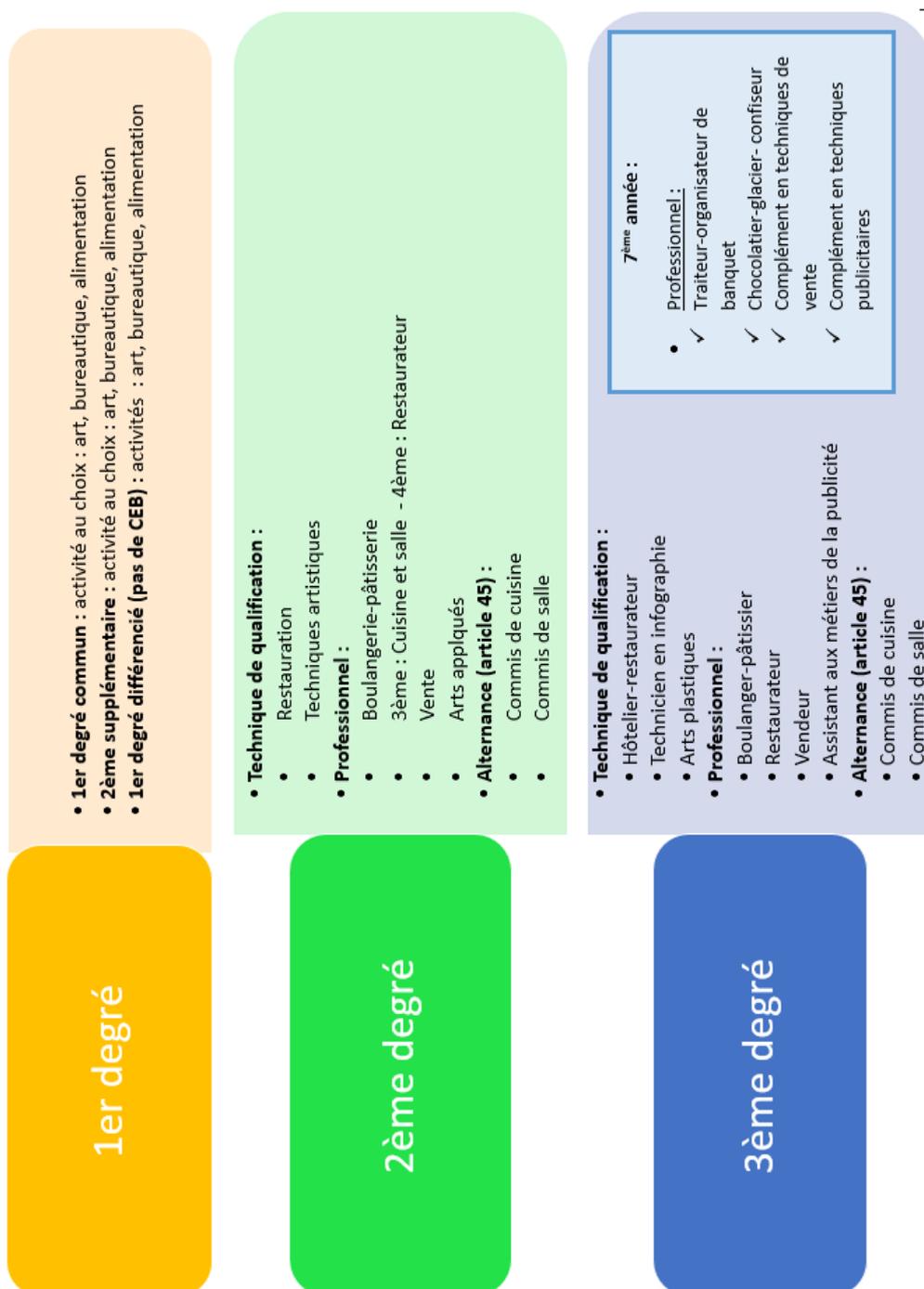
Actuellement, l'école accueille les élèves dès 12 ans au premier degré commun ou différencié et dispense un enseignement qualifiant dès le second degré dans trois grands secteurs : l'économie, les arts appliqués et l'hôtellerie-alimentation.

### ***1.2. Environnement***

Le Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut est situé à l'Avenue de l'Enseignement, 45 à Saint-Ghislain. Face à la gare et aux arrêts bus.

### 1.3. Offre d'enseignement

Notre établissement scolaire coopère avec le CEFA OFFICIEL DE MONS-BORINAGE.



## **1.4. Infrastructures**

L'école dispose de : 32 salles de cours classiques *dont 15 sont équipées de projecteurs multimédia et d'un kit mobile interactif* - 1 salle équipée d'un tableau interactif - 1 labo Langues - 1 classe d'œnologie + service café - 14 salles spécifiquement destinées aux cours artistiques (laboratoire de photographie, laboratoire sérigraphie, atelier poterie,...) - 2 salles spécifiquement aménagées pour les cours de vente et étalage - 5 cuisines didactiques et 4 salles de restaurant - 3 ateliers de boulangerie - 3 ateliers de pâtisserie - 1 atelier de chocolaterie - 2 bars didactiques - 1 auditoire-cuisine didactique - 1 cuisine traiteur et 1 cuisine « froide » nouvelles technologies - 1 centre d'excellence dédié aux métiers de l'alimentation - 1 salle de fitness - 1 laboratoire scientifique - 3 salles cybermédia – 6 labos informatique – 2 labos infographie + 1 en projet – 2 labos généralistes en projet - 3 locaux équipés de 13 à 20 ordinateurs - 1 bibliothèque/salle d'étude - 1 restaurant self-service – 1 salle polyvalente de 1000 m<sup>2</sup>

L'école bénéficie d'une occupation exclusive de l'infrastructure du hall omnisports et de la piscine de la ville de Saint-Ghislain.

## **1.5. Soutien scolaire**

Les élèves de première année bénéficient d'une formation spécifique à la méthode de travail pendant le premier trimestre.

Des remédiations sont organisées en première et deuxième années pour les élèves présentant des difficultés ciblées par un plan individuel d'apprentissage. Ces remédiations sont accessibles par tout élève des autres degrés présentant des difficultés. Deux enseignants sont référents des séances de soutien scolaire. Un portfolio est créé pour chaque élève et permet d'effectuer un suivi cohérent pendant sa scolarité. La remédiation est soit immédiate soit différée. Elle se déroule en présence ou à distance à l'aide d'outils numériques.

Parmi les actions pédagogiques de remédiation, le projet MOODLE mis en place depuis septembre 2016 repose sur les technologies informatiques (plateforme en ligne, exercices individualisés, corrections automatiques, échanges professeurs-élèves-parents en dehors des heures de cours).

## **1.6. Aménagements raisonnables**

Dans le cadre de la législation, les élèves présentant des troubles de l'apprentissage bénéficient de mesures adaptées à leur difficulté. Notre école collabore avec le CAREPH, Cellule d'Aménagements Raisonables de l'Enseignement Provincial du Hainaut. En collaboration avec le jeune, les parents, les professionnels de la santé, le CPMS, l'école et le CAREPH, un protocole d'aménagements raisonnables est mis en place. Les aménagements peuvent être d'ordre matériel, pédagogique et/ou organisationnel.

Les classes du 1<sup>er</sup> degré ainsi que celles de 3<sup>ème</sup> professionnelles vont être dotées d'une boîte contenant du matériel spécifique.

Le protocole est diffusé aux enseignants sur Moodle dans un dossier spécifique par élève. Chacun a le loisir d'indiquer des remarques pertinentes.

Pendant l'année scolaire 2021-2022, 170 élèves sont suivis dans le cadre d'aménagements raisonnables.

Une logopède encadre les élèves à besoins spécifiques en difficulté.

Dès septembre 2022, les élèves seront suivis par les pôles territoriaux.

## **1.7. Environnement numérique**

Depuis plusieurs années, l'école développe son pôle numérique. Chaque année, de nouvelles salles équipées d'outils sont installées.

Les plateformes utilisées varient en fonction des années de scolarisation.

Moodle et Teams sont utilisés pour toutes les années. Moodle permet d'interagir pédagogiquement avec l'élève et se base sur le principe de la pédagogie différenciée et inversée. Les élèves avancent à leur propre rythme. Des séances de soutien et de dépassement sont associées au parcours de l'élève. Teams permet une communication rapide pour le groupe.

Dans le premier degré, l'utilisation des logiciels Kahoot, ClassDojo et Classcraft permettent d'avancer à son propre rythme tout en donnant des bases solides.

Afin de fournir un accueil bénéfique, l'école est dotée d'une couverture wifi sur la quasi-totalité du site.

Afin de lutter contre la fracture numérique, l'école entamera à partir de janvier 2023, le projet Chromebook mis en place par la Province de Hainaut.

Ce projet vise à fournir à chaque élève de l'école un portable par un système de leasing.

En 2023-2024, les élèves du deuxième degré pourront bénéficier de l'outil.

L'utilisation du Chromebook permettra :

- de numériser les cours
- de permettre à l'élève de se remettre en ordre plus rapidement
- d'assurer des activités de soutien, de renforcement
- de varier les méthodes d'apprentissage
- de répondre aux évolutions constantes de la société

## **1.8. Transition primaire-secondaire**

Afin de favoriser la transition de l'école primaire à l'école secondaire, l'école organise un parcours d'accueil de trois journées en début d'année scolaire.

Cet accueil a pour objectif :

- a) Passer avec facilité du primaire au secondaire ;
- b) Avoir le plaisir de découvrir sa nouvelle école et de s'y sentir le/la bienvenu(e) ;
- c) Apprendre à connaître rapidement tous les camarades de classe ;
- d) Se présenter positivement en toute confiance ;
- e) Se repérer dans l'école et dans la ville.
- f) Le même type d'accueil est réalisé pour les élèves de troisième année. L'accueil comprend des activités sportives et de groupe afin de consolider les relations entre les uns et les autres.

## **1.9. Parcours au sein du premier degré**

<b>Actions et dispositifs mis en place dans l'école</b>
---

- Accueil des élèves de 1<sup>ère</sup> année
- Soutien scolaire
- Suivi par une logopède
- Cours de méthode de travail

- L'établissement organise également des cours de méthode pendant lesquels sont proposés des activités en lien avec l'orientation scolaire

L'orientation est travaillée en collaboration étroite avec le CPMS notamment d'entretiens individuels pour tous les élèves de 2S ou sur demande. Ce processus est complété par des actions ponctuelles (visites d'écoles pour les élèves qui ont un projet précis).

### **1.10. Collaboration école-famille**

La collaboration école-famille se joue dès l'inscription du jeune au sein de l'école. Une visite personnalisée et proposée. Le jour de la rentrée, les parents des élèves de première année sont invités à un déjeuner et à une présentation de l'école. Un guide à l'intention des parents est distribué. Celui-ci explique le fonctionnement de l'école, les bonnes pratiques pour le suivi du jeune ainsi que les coordonnées des agents et leur mission.

Les contacts sont réguliers avec les familles. Ils se font par teams, mail, appel téléphonique, journal de classe ou courrier.

Diverses activités prévues dans le contrat d'objectifs sont à construire.

### **1.11. Frais scolaires**

Conformément aux diverses circulaires, et dans le respect du calendrier fixé par ces dernières, l'établissement fournira :

- Une estimation des frais scolaires ;
- Une ventilation trimestrielle ;
- Un récapitulatif des frais demandés au cours de l'année.

Ces documents seront fournis en version « papier » dans le bulletin et par courrier.

La perception de ces frais est réalisée par virement bancaire.

A partir de 50 euros de frais, à la demande des responsables légaux, un plan d'étalement de paiement sera élaboré en collaboration avec l'établissement.

Pour toute difficulté de paiement de frais scolaires, les responsables légaux peuvent prendre contact avec l'établissement afin de trouver une solution au paiement. L'objectif de ces échanges étant de permettre à l'enfant dont les parents éprouvent des difficultés financières, de pouvoir réaliser une scolarité normale, dans des conditions identiques aux autres élèves, et ce sans être pénalisé.

## **1.12. Organisation spécifique**

### ***1.12.1. Horaire des cours du lundi au vendredi***

1 <sup>ère</sup> heure	8h20—9h10
2 <sup>ème</sup> heure	9h10—10h00
RECREATION	10h00—10h20
3 <sup>ème</sup> heure	10h20—11h10
4 <sup>ème</sup> heure	11h10-12h00
5 <sup>ème</sup> heure	12h00—12h50 ou repas
6 <sup>ème</sup> heure	12h50—13h40 ou repas
7 <sup>ème</sup> heure	13h40—14h30
RECREATION	14h30—14h45
8 <sup>ème</sup> heure	14h45—15h35
9 <sup>ème</sup> heure	15h35—16h25
10 <sup>ème</sup> heure	16h25 – 17h15

### ***1.12.2. Répartition des points dans le bulletin***

Les cotes de périodes sont évaluées sur 100, la pondération est de 40% pour les évaluations sommatives et 60% pour les autres formes d'évaluation. Une période d'examen est prévue en fin d'année, elle est aussi évaluée sur 100.

### ***1.12.3. Organisation des examens***

#### **1.12.3.1. Premier degré :**

- **Première année commune :**

Français – Mathématiques – Langues modernes – Sciences – Histoire – Géographie.  
La session d'examens de 1<sup>re</sup> année est une session diagnostique à valeur formative.

- **Deuxième année commune et deuxième année complémentaire :**

**Evaluation externe pour la délivrance du Certificat d'Etude du Premier Degré :**  
Français – Mathématiques – Langues modernes – Sciences.

+ Evaluation interne en 2<sup>ème</sup> année commune : Histoire – Géographie.

- **Première et deuxième années différenciées :**

Evaluation externe pour la délivrance du Certificat d'Etude de Base.

### **1.12.3.2. Deuxième et troisième degrés hôtellerie/restauration :**

- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années professionnelles « Cuisine et Salle » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Langues modernes – Technologie du métier cuisine – Technologie du métier salle – Technologie des boissons – Technologie des matières.

En 4<sup>ème</sup> année, les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation de la CPU détaillé dans le règlement des études.

- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années professionnelles « Restaurateur/Restauratrice » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Langues modernes – Education économique et sociale.

Les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation de la CPU détaillé dans le règlement des études.

- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années techniques de qualification (TQ) « Restauration » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Langues modernes I et II – Technologie du métier cuisine – Technologie du métier salle – Technologie des boissons – Technologie des matières.

Un bilan des compétences « cuisines et salles » est organisé en 4<sup>ème</sup> année.

- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années techniques de qualification (TQ) « hôtelier/restauration » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique (5<sup>ème</sup> TQ) – Education économique et sociale (6<sup>ème</sup> TQ) – Langues modernes I & II.

Les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation des « Ensembles articulés de compétences »(EAC) détaillé dans le règlement des études.

- **En alternance : « Commis de cuisine et commis de salle » :**

Formation socio-économique – Formation littéraire et humaine – Mathématique – Sciences.

Les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation des « Ensembles articulés de compétences »(EAC) détaillé dans le règlement des études.

### **1.12.3.3. Deuxième et troisième degrés boulangerie/pâtisserie :**

- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années professionnelles « boulangerie/pâtisserie » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Langues modernes – Technologie du métier – Technologie des matières – Technologie de l'hygiène professionnelle.

Un bilan des compétences « boulangerie/pâtisserie » est organisé en 4<sup>ème</sup> année.

- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années professionnelles « Boulanger(ère)/pâtissier(ère) » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Éducation économique et sociale.

Les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation des « Ensembles articulés de compétences » (EAC) détaillé dans le règlement des études.

#### **1.12.3.4. Deuxième et troisième degrés professionnels arts appliqués :**

- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années professionnelles « arts appliqués » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Langues modernes - Connaissance des styles – Dessin.

Un bilan des compétences « arts appliqués » est organisé en 4<sup>ème</sup> année.

- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années professionnelles « assistant(e) aux métiers de la publicité » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Éducation économique et sociale.

Les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation des « Ensembles articulés de compétences » (EAC) détaillé dans le règlement des études.

#### **1.12.3.5. Deuxième et troisième degrés techniques de qualification arts appliqués :**

- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années techniques de qualification (TQ) « techniques artistiques » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Langues modernes – Histoire de l'art.

Un bilan des compétences « techniques artistiques » est organisé en 4<sup>ème</sup> année.

- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années techniques de qualification (TQ) « arts plastiques » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Éducation économique et sociale – Langues modernes – Dessin technique et artistique – Connaissance des styles.

- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années techniques de qualification (TQ) « technicien(ne) en infographie » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Éducation économique et sociale – Langues modernes.

Les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation des « Ensembles articulés de compétences » (EAC) détaillé dans le règlement des études.

- **7<sup>ème</sup> année professionnelle « Complément en techniques publicitaires »**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Éducation économique et sociale

Un bilan des compétences est organisé ainsi que la présentation d'un travail d'études.

### **1.12.3.6. Deuxième et troisième degrés professionnels Vente :**

- **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années professionnelles « vente » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Langues modernes - Cours commerciaux – Vente.

Un bilan des compétences « Vente » est organisé en 4<sup>ème</sup> année.

- **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années professionnelles « Vendeur-Vendeuse » :**

Français – Mathématique – Formation scientifique – Éducation économique et sociale - Langues modernes.

Les cours de l'option sont évalués selon le schéma de passation des « Ensembles articulés de compétences » (EAC) détaillé dans le règlement des études.

- **7<sup>ème</sup> année professionnelle « Vente » :**

Français – Mathématique – Éducation scientifique et technologie – Éducation économique et sociale - Cours commerciaux - Vente.

Présentation d'un travail de fin d'études.

Pour les cours faisant l'objet d'un examen, la direction peut décider d'en dispenser les élèves dont l'ensemble des Unités d'Acquis d'Apprentissage ont été validées. La direction en accord avec les professeurs concernés ou l'équipe éducative peut accorder une dispense partielle de la matière. Dans ce dernier cas, un document détaillant les matières faisant l'objet d'examen sera remis à l'élève.

Un bilan des compétences des élèves sera distribué la deuxième quinzaine de mai avec plan de soutien ou de consolidation permettant à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite de l'année.

Des examens ou parties d'examen peuvent être organisés en dehors de la période d'examens à partir de la deuxième année. Une seconde session peut être organisée en septembre dans chaque branche de la formation commune pour laquelle les UAA n'ont pas été validées et/ou la moyenne est inférieure à 50%. C'est Le conseil de classe qui estime si l'élève aura la possibilité de combler ses lacunes et si la session est organisable.

Pour chaque épreuve d'EAC, de CPU organisée au sein de l'école, l'élève reçoit un débriefing de la part des enseignants. En cas d'objectifs non atteints, une remédiation est mise en place. L'élève a la possibilité de représenter les compétences non acquises une fois après remédiation.

### **1.12.4. Stages**

Les stages organisés sont évalués et obligatoires. Des stages d'observation et d'initiation sont organisés en 2<sup>ème</sup> année complémentaire ; des stages de pratique accompagnée peuvent être organisés dès la 4<sup>ème</sup> année dans les sections boulangerie/pâtisserie, restauration et vente ; des stages de pratique en responsabilité sont organisés dès la 5<sup>ème</sup> année dans les sections hôtellerie, boulangerie/pâtisserie, vente.

Des stages d'observation et d'initiation peuvent être organisés dans toutes les sections. La réglementation relative à ces stages est détaillée dans le règlement des études. L'école se réserve la possibilité d'imposer les lieux de stage.

Les stages sont évalués par une note chiffrée dans le bulletin.

Dans le cadre des formations spécifiques liées au secteur alimentaire :

- Les élèves de 4<sup>ème</sup> année de sections Hôtellerie - Restauration et Boulangerie/ Pâtisserie effectueront 2 fois 2 semaines de stages en entreprise et 10 prestations organisées par l'école hôtelière provinciale en dehors de celles organisées avec un aménagement d'horaire.
- Les élèves de 5<sup>ème</sup> année des sections Hôtellerie - Restauration et Boulangerie/ Pâtisserie effectueront 4 semaines de stages en entreprise et 10 prestations organisées par l'école hôtelière provinciale en dehors de celles organisées avec un aménagement d'horaire.
- Les élèves de 6<sup>ème</sup> année des sections Hôtellerie - Restauration et Boulangerie/ Pâtisserie effectueront 4 semaines de stages en entreprise et 10 prestations organisées par l'école hôtelière provinciale en dehors de celles organisées avec un aménagement d'horaire.
- Les élèves de 7<sup>ème</sup> année Traiteur /Organisateur de Banquets et Réceptions - 7<sup>ème</sup> Chocolaterie / Glacerie/Confiserie et 7<sup>ème</sup> Patron Boulanger/ Pâtissier /Chocolatier effectueront 4 semaines de stages en entreprise et 10 prestations organisées par l'école hôtelière provinciale en dehors de celles organisées avec un aménagement d'horaire.

Des stages pourront être proposés pendant les congés scolaires aux élèves ayant rencontré des difficultés dans les cours de l'option afin de favoriser une récupération des compétences non acquises.

Toute absence injustifiée à un stage entraîne l'échec du stage.

Les stages ne seront récupérables qu'en cas d'absence sous certificat médical ou de justificatif légal. Les récupérations se feront en fin d'année scolaire, durant les périodes d'ouvertures de l'école (1<sup>ère</sup> semaine et deux dernières semaines du congé d'été) et les week-ends.

## **2. Population scolaire**

En 2021-2022, l'établissement compte 714 élèves au 15 janvier 2022.

46% de la population est féminine et 54% masculine, la répartition entre les différents degrés est la suivante :

1<sup>er</sup> degré : 22 % - 2<sup>ème</sup> degré : 36% - 3<sup>ème</sup> degré : 34% - 7<sup>ème</sup> années : 8%

La répartition entre les secteurs est la suivante :

1<sup>er</sup> degré : 21 % - secteur artistique : 30% - secteur hôtelier : 21% - secteur boulangerie : 23% - secteur économique : 6%

## **3. Objectifs du projet d'école**

### **3.1. « Je serai un citoyen responsable ouvert au monde »**

De par les options qu'elle offre, à savoir des sections qualifiantes dans l'alimentation, les arts et l'économie, notre école se doit et se veut tout naturellement tournée vers l'extérieur, à la recherche de contacts permanents avec la réalité du monde du travail. Notre mission première est celle de permettre à nos futurs diplômés non seulement de trouver un travail dans une région durement touchée par la crise économique et le défaitisme, mais aussi de devenir des citoyens responsables, volontaires et dynamiques, capables de s'investir, de s'organiser et de prendre leur part de responsabilités dans le devenir et la gestion de leur région, de leur pays et même de l'Europe.

C'est pourquoi notre établissement a mis en place en 2007 un Agenda 21 scolaire. L'agenda 21 scolaire constitue une réelle opportunité de faire des avancées significatives tant en matière d'éducation (à la citoyenneté, à la solidarité, à la santé, ...) qu'en matière d'améliorations matérielles et financières (économies d'énergies, de ressources, ...). En effet, il vise à la fois l'engagement de la communauté éducative à travailler pour la qualité de l'environnement et à être attentif au bien-être de l'élève, à mettre en place un processus participatif et citoyen, et à mettre concrètement en œuvre une éducation au Développement Durable. Structure de gestion, structures de concertations, projets éducatifs, formatifs, interdisciplinaires et transversaux, communication et ouverture vers l'extérieur sont autant d'éléments qui favoriseront son succès.

Le développement durable, l'éveil à ses enjeux, la modification des comportements, l'adoption de bonnes pratiques sont donc intégrés :

- dans le contenu des cours théoriques et pratiques. Il est essentiel que la formation professionnelle intègre des pratiques respectueuses de notre environnement et développe les compétences nécessaires à leur prise en compte.

- Dans l'éducation aux valeurs et aux gestes quotidiens de citoyens responsables, soucieux des générations futures.

Nous proposons ainsi à nos élèves une plus grande ouverture sur le monde et une plus grande mobilité lesquelles devraient accroître leurs chances d'insertion rapide dans la société.

Le diagnostic de développement durable a été réalisé en 2008 dans notre établissement. Ce diagnostic a mis en lumière les points faibles et les points forts de notre établissement tant en matière de communication, du cadre de vie, du bilan environnemental, des projets éducatifs et de l'ouverture vers l'extérieur. Les élèves ont été consultés par le biais de sondages et de discussions avec les délégués de classes. Chaque année, des éco-délégués sont élus.

C'est sur ces points que nous nous basons pour définir les principales orientations et les actions qui en découlent. Les valeurs et convictions qui sous-tendent ces orientations sont : l'autonomie, la confiance, la démocratie, l'épanouissement, la justice, la liberté d'expression, l'ouverture aux autres, la participation, le respect, la responsabilisation, la sociabilité, la solidarité, la tolérance et la transparence, le goût de l'effort, la discipline.

Chaque classe est représentée par un délégué. Les élections sont organisées chaque année. L'objectif est de permettre aux élèves d'être les initiateurs de leurs propres projets au sein de l'établissement scolaire. Une formation pourra être dispensée aux délégués par un organisme extérieur afin de leur expliquer leur rôle. Des représentants des délégués assisteront au Conseil de participation de l'école 4X/an.

L'école s'investit également dans le projet « Assemblée des jeunes » créé par la Province de Hainaut. Ainsi, deux élèves représentent le Lycée au sein de l'hémicycle provincial. Ces deux représentants sont aidés par un comité actif au sein de l'école. Grâce à leur action, l'école bénéficie du premier composteur mécanique de déchets alimentaires.

- Rédaction d'une charte de vie commune.
- Amélioration du cadre de vie.
- Implication des élèves dans la vie de l'école et association aux décisions qui la concerne.
- Responsabilisation des divers acteurs de l'école vers plus d'autonomie.
- Instauration d'un climat de confiance.
- Redéfinition du rôle du conseil de classe.

### **Conseil de l'Assemblée des jeunes**

L'Assemblée des jeunes réunit les délégués de classe ainsi qu'une série d'éco-délégués.

- Le conseil des délégués est mis en place et animé par le professeur responsable du projet. Il s'inscrit dans l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

Chaque année, dans le courant du mois d'octobre, des élections sont organisées pour chaque classe et deux délégués sont désignés par leurs pairs. Ce conseil des délégués se rassemble en moyenne une fois par mois. Les délégués, après chaque réunion, présentent aux élèves de leur classe les propositions émanant du conseil et recueillent les avis. En fin d'année, une réunion a lieu avec les membres de la direction pour faire des propositions d'amélioration de la vie de l'école qu'ils ont choisies avec l'ensemble des élèves. La direction dialogue avec les délégués : certaines propositions sont acceptées, d'autres sont postposées, certaines sont refusées. Chaque décision est clairement expliquée aux délégués.

- Le conseil des éco-délégués, mis en place depuis 2010, est supervisé par des professeurs référents (CPC, Initiation scientifique, géo, ...) à partir du mois d'octobre et réunit une vingtaine d'élèves répartis sur les trois degrés. L'objectif est d'envisager des pistes d'amélioration en vue de rendre l'Ecole davantage Eco-Responsable.

Ce conseil se réunit plusieurs fois par an, soutenu par la Direction ainsi que les professeurs responsables, en vue de statuer sur l'évolution des différents projets amorcés.

Des certifications externes, via l'Agenda 21, ont lieu tous les 2 ans avec de possibles subventions à la clé.

### **3.2. « Je suis acteur de mon apprentissage »**

L'APPROCHE ORIENTANTE mise en place au premier degré, depuis 2010, et plus particulièrement ses démarches et pratiques éducatives en orientation ont pour objectif de développer chez l'élève des compétences en vue de pouvoir faire face aux différentes transitions qu'il peut rencontrer tout au long de sa vie.

Cette approche de l'orientation diffère d'autres approches plus centrées sur la sélection ou le conseil personnel. Le sujet est considéré comme une personne à la fois « auteur » et « acteur » de sa vie, capable de choisir.

Nous souhaitons ainsi doter l'élève de compétences visant à lui apprendre à choisir et à se déterminer en toute connaissance de cause tout au long de son existence.

Nous développerons avec eux ainsi trois axes.

Axe n° 1 : la connaissance des métiers.

Axe n° 2 : la connaissance de soi, de ses propres capacités, de son propre potentiel.

Axe n° 3 : la capacité à prendre une décision.

Philippe Meirieu associe « construire du sens » et « faire des choix ». L'éducation au choix doit s'inscrire dans la didactique des disciplines :

« Il faut vraiment apprendre aux élèves à choisir en fonction de ce qu'ils sont, de ce qu'ils veulent, leur apprendre à évaluer les effets de ce qu'ils ont choisi et cela peut se faire dans chaque classe, chaque fois que des exercices tels apprendre une leçon, réviser un contrôle, faire une fiche de lecture, leur sont proposés, c'est là que commence l'éducation aux choix ». D'où l'intérêt pour les enseignants de développer des activités pédagogiques permettant à leurs élèves de développer des compétences, des attitudes, des savoir-faire, susceptibles de les aider à élaborer des choix d'avenir.

L'idée fondamentale n'est pas de faire de l'éducation au choix une discipline nouvelle, mais de permettre à chaque discipline d'apporter sa contribution à l'éducation des élèves afin qu'ils deviennent acteur et auteur de leur propre orientation.

D'autres leviers doivent être actionnés pour aider les élèves à devenir réellement les acteurs de leur apprentissage. Citons entre autre :

- L'optimisation du tutorat par les pairs,
- Favoriser la cohérence horizontale entre les apprentissages théoriques et pratiques et la cohérence verticale des apprentissages au fil des années,

- Développer l'esprit critique,
- Développer l'estime de soi,

### **3.3. Communication, participation et transparence.**

- Créer d'espaces de détente conviviaux et de médias,
- Exporter les savoirs des élèves et les expériences vécues,
- Encourager les échanges.
- Assurer une visibilité des projets tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.
- Etablir des liens et des synergies, développer des partenariats et collaborations.

### **3.4. Développement durable.**

- Travailler pour la qualité de l'environnement et être attentif au bien-être de l'élève.
- Offrir un cadre d'action pédagogique pour que les jeunes deviennent de futurs éco-citoyens, pour qu'ils adoptent un regard plus solidaire sur les autres et sur la planète et rompent avec les habitudes de consommation non durables.
- Gérer de manière durable et responsable les ressources, c'est-à-dire réaliser des économies d'eau, d'énergie et de matières en utilisant les meilleures technologies disponibles.
- Favoriser les cycles courts pour l'approvisionnement en marchandises.

## ***4. Plan de pilotage et contrat d'objectifs***

Le LPETH a intégré la phase 1 des écoles ayant rédigés leur plan de pilotage

A l'aide de sondages, de critères objectifs, de données statistiques, l'équipe de pilotage composée de membres du personnel, a choisi de proposer des actions concrètes dans 5 axes.

Les objectifs généraux de ce contrat d'objectifs visent à améliorer la scolarité des élèves inscrits au sein de l'établissement et de favoriser leur réussite scolaire.

Quatre piliers importants s'y dégagent : accrochage scolaire, soutien scolaire, amélioration des résultats, bien-être à l'école.

### ***4.1. Améliorer la satisfaction des membres du personnel vis-à-vis de leur école***

Cet axe vise d'une part, de réduire l'absentéisme des enseignants d'autre part, d'améliorer les résultats au sondage bien-être administré chaque année.

Actions soutenues :

- Accueillir et soutenir les nouveaux enseignants ;
- Améliorer et mieux rentabiliser l'infrastructure et l'équipement ;
- Améliorer la communication ;
- Améliorer l'organisation de l'école.

### ***4.2. Augmenter la fréquentation scolaire des élèves en général et plus particulièrement celle des élèves mineurs***

Actions soutenues :

- Faire des parents des partenaires de l'école et de la scolarité de leur enfant ;
- Faire évoluer le travail des éducateurs vers plus de missions éducatives ;
- Développer la médiation par les pairs ;
- Créer une cellule d'accueil et d'intégration des nouveaux élèves.

### **4.3. Améliorer les résultats du CE1D**

Actions soutenues :

- Améliorer les résultats en mathématique, sciences, langues modernes au CE1D ;
- Améliorer la remédiation.

### **4.4. Revoir complètement l'organisation du deuxième degré de l'enseignement professionnel ainsi que les méthodes pédagogiques pratiquées**

Actions soutenues :

- Mettre sur pied un accueil spécifique ;
- Améliorer les compétences dans les cours généraux ;
- Instaurer un PIA ;
- Bien gérer les aménagements raisonnables.

### **4.5. Augmenter le taux de réussite des élèves de la 4<sup>ème</sup> année à la 6<sup>ème</sup> année**

Actions soutenues :

- Instaurer une remédiation efficace ;
- Améliorer les méthodes pédagogiques.

## Annexe : Calendrier de l'année scolaire 2022-2023

Rentrée scolaire : Le lundi 29 août 2022

### Congés scolaires :

- Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le mardi 27 septembre 2022
- Congé d'automne : du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022
- Commémoration du 11 novembre : le vendredi 11 novembre 2022
- Vacances d'hiver : du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023
- Lundi de Pâques Lundi 10 avril 2023
- Vacances de printemps : du lundi 1er mai au vendredi 12 mai 2023
- Fête de l'Ascension : le jeudi 18 mai 2023
- Le lundi de la Pentecôte : le lundi 29 mai 2023

Les vacances d'été débutent le samedi 8 juillet 2023

### Date des périodes :

Période 1 : du 29/08/22 au 02/12/22

Période 2 : du 05/12/22 au 10/03/23

Période 3 : du 13/03/23 au 09/06/23 (au 1<sup>er</sup> degré, fin de la période le 14/06/23)

Examens de fin d'année : 16/06/23 au 29/06/23 / 1<sup>er</sup> degré : 22/06/23 au 29/06/23

### Remise des bulletins :

09/12/22

17/03/23

12/06/23 - premier degré : 16/06/23

05/07/23

### Réunions des parents :

12/12/22

21/03/23

05/07/23